



Fiche PARTICULIERS

Présentation de l'Association EQUILIBRE

L'Association EQUILIBRE est un club de Gymnastique Artistique Féminine proposant à ses adhérents des activités de Gymnastique en secteur COMPETITION et en secteur LOISIRS (Remise en Forme et Danse).

Affiliée à la Fédération Française de Gymnastique (FFG) depuis plus de 15 ans, EQUILIBRE fait partie des meilleurs clubs aquitains et compte environ 150 licenciés, composés principalement de jeunes filles de 5 à 16 ans.



La gymnastique est une discipline complète, complexe et exigeante. C'est l'école du **courage**, de la **volonté**, de l'**audace** et de la **grâce**.

Devenir membre bienfaiteur

En tant que particulier, vous pouvez, au même titre que les entreprises, soutenir notre Association en devenant l'un de nos membres bienfaiteurs tout en profitant d'avantages fiscaux (*détaillés au dos de cette fiche*).

Pour ce faire, il vous suffit de remplir le coupon ci-dessous accompagné de votre don et de le retourner à l'adresse indiquée.

J'apporte mon soutien à EQUILIBRE,

et je vous adresse un don de :

- 100 €** , et je bénéficie de la réduction d'impôt de 66 €. Mon don ne me coûtera que 34 €.
- 50 €** , et je bénéficie de la réduction d'impôt de 33 €. Mon don ne me coûtera que 17 €.
- Je préfère donner _____ € (montant à votre convenance - 10 € minimum).

Coupon à retourner à l'adresse suivante :

accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre d'EQUILIBRE

ASSOCIATION EQUILIBRE
30, rue de la Gendarmerie
64200 BIARRITZ

Mes coordonnées : - Pour recevoir votre reçu fiscal -


- Nom et prénom : _____
- Adresse : _____

Signature :
(obligatoire)



Les avantages fiscaux

EQUILIBRE est reconnue par les services fiscaux des Pyrénées-Atlantiques comme association d'utilité publique. A ce titre, l'Association EQUILIBRE est habilitée à recevoir des dons et à délivrer des reçus fiscaux.

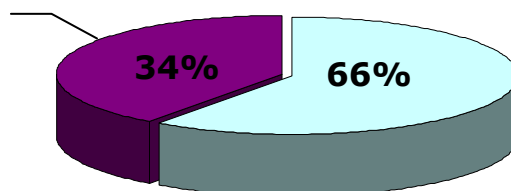
	Reçu dons aux oeuvres (Articles 200 et 238 bis du Code général des impôts)	Numéro d'ordre du reçu <input type="text"/>
N° 11500*02		
Bénéficiaire des versements		
Nom ou dénomination :		
Adresse :		
N° Rue		
Code postal Commune		
Objet :		
.....		

Pour les particuliers, les avantages fiscaux sont :

Réduction d'impôts égale à 66% des versements effectués dans la limite de 20% du revenu imposable

+ possibilité de report des excédents pendant 5 années

*Ce que vous coûte
réellement votre don*



Votre contact EQUILIBRE pour toutes questions concernant les membres bienfaiteurs :

Caroline GERBE
Trésorière de l'Association EQUILIBRE
06.62.14.57.03
caroline.gerbe@orange.fr